



**ACCORD INTERNATIONAL DE 2007 SUR LE CAFÉ  
CONCLU À LONDRES LE 28 SEPTEMBRE 2007**

**ÉTATS – UNIS D’AMÉRIQUE : RETRAIT DE L’ACCORD DE 2007**

Le Directeur exécutif de l’Organisation internationale du Café (OIC), agissant en sa qualité de principal fonctionnaire administratif du dépositaire de l’Accord international de 2007 sur le Café, a l’honneur d’informer ses Membres et autres parties intéressées que les États-Unis d’Amérique ont notifié au Secrétariat leur intention de se retirer de l’Accord international de 2007 sur le Café le 29 mars 2018. Conformément à l’Article 45 de l’Accord de 2007, le retrait des États-Unis d’Amérique a pris effet 90 jours après réception de la notification, à savoir le 27 juin 2018.

Attention : Les services des traités des ministères des affaires étrangères